



Jardin d'éveil : ne pas se laisser endormir !

La secrétaire d'Etat chargée de la famille, Nadine Morano vient d'annoncer la création, dès la rentrée 2009, de «Jardins d'éveil» pour les enfants de 2 à 3 ans.

8000 places seront proposées dans ces structures «alternatives» entre la crèche et l'école.

Ces structures pourront s'implanter dans les classes de maternelle, sans enseignants, payées par les collectivités et les parents !

Autonomes, ne dépendant plus de L'Education nationale, elles seront donc directement en concurrence avec l'école maternelle sans souci d'égalité sur le territoire.

Seule la volonté du désengagement de l'Etat peut expliquer la création de structures privées, payantes, implantées au gré des choix locaux, à la place du maintien des structures existantes gratuites, implantées dans plus d'un tiers des communes de France.

Xavier Darcos affirme, quant à lui, que ces nouvelles structures ne remettent pas en cause l'accueil des enfants à l'école maternelle.

Mais pour la CGT Educ'Action c'est le début de la fin de la scolarisation à deux ans dans la droite ligne du rapport Papon.

Depuis 10 ans des milliers de classes sont fermées dans les écoles maternelles et l'on peut craindre une diminution de l'accueil des enfants entre 3 et 5 ans.

Quand c'est possible, les parents privilégient l'accueil collectif gratuit.

Le manque de places pour l'accueil des jeunes enfants est criant, obligeant l'un des deux parents (souvent la mère) à prendre un congé parental non désiré.

Le gouvernement veut, coûte que coûte, mettre en place : un «droit opposable au mode de garde», donner la possibilité aux parents d'attaquer juridiquement la commune qui n'aura pas donné une solution de garde pour leurs enfants.

Pour cela, les parents et les collectivités locales vont être mises à contribution mais sans donner à ces dernières les moyens financiers de leurs nouvelles obligations.

Des objectifs chiffrés doivent être proposés à une échéance proche pour garantir un mode d'accueil de qualité à tous les enfants.

Les parents doivent être les usagers et non les employeurs de ces services.

Les participations financières des parents doivent être abaissées et, à terme, c'est bien la gratuité de l'accueil qui doit être envisagée.

C'est un véritable service public d'accueil des jeunes enfants dont nous avons besoin.

Les parents doivent pouvoir en fonction des besoins de leur enfant faire le choix du mode d'accueil.

La scolarisation précoce est un rempart efficace contre l'échec scolaire pour les enfants issus des classes sociales défavorisées.

Nous demandons l'abandon de la création des Jardins d'éveil et la possibilité pour les parents qui le désirent de scolariser leur jeune enfant, dès 2 ans, dans une école maternelle ou de pouvoir lui faire bénéficier d'un accueil public, collectif, gratuit.

Montreuil, le 10 avril 2009